L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
JÉROME BAYON, DELAUP & CO.
NOUVELLE-ORLÉANS.
Jeudi, (Matin,) 24 Février 1831.

☞ A la sollicitation de nombre de ses amis, M. ETIENNE MAZUREAU a consenti à être candidat à la Législature, en remplacement de M. Fs. Gaiennié, qui a résigné.

L'élection aura lieu le 28 février, et les deux jours suivants.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 24 FÉVRIER.

—La malle du Nord a encore manqué hier; celle de la Mobile, qui nous est parvenue, ne nous a apporté que les journaux de cette ville.

Nous donnons plus bas, à l'article *extérieur*, les nouvelles apportées par le navire *Nile*.—Deux faits importants, et dont nous n'avions pas eu connaissance, c'est que l'indépendance de la Belgique a été reconnue par cinq grandes puissances européennes, et que l'Italie est en pleine insurrection; il est fâcheux que nous n'ayons aucuns détails sur ce dernier événement.

Selon le rapport des journaux français, les cardinaux qui doivent s'assembler, ou sont déjà assemblés en conclave à Rome, paraissent disposés à élever sur le trône épiscopal le cardinal Fesch, ancien archevêque de Lyon et oncle de l'empereur Napoléon.

—Nous apprenons d'une personne arrivée de la Havane, qu'on disait dans cette ville que le gouvernement avait reçu avis que Ferdinand VII devait incessamment publier un décret, par lequel le commerce avec toutes les anciennes possessions espagnoles actuellement séparées de la mère patrie, serait permis aux sujets de S. M.

Trois nègres de l'habitation Laroque, (paroisse de l'Ascension,) convaincus d'avoir assassiné un de leurs camarades appartenant au même propriétaire, ont été pendus vendredi dernier.

(COMMUNIQUÉ.)

Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1831.

Le 10 septembre dernier, j'écrivis au ministre des affaires étrangères pour lui donner connaissance du mécontentement qu'avait excité parmi les maisons de commerce, la mesure qui avait été adoptée relativement au paiement des droits en douane, et qui n'accordant pour l'effectuer que le terme de quarante et quatre-vingt jours, ne donnait pas le temps nécessaire pour recouvrer le montant des ventes des marchandises sur lesquelles ces droits devaient se payer; et je lui dis en outre, qu'on attribuait cette nouvelle résolution aux intrigues de quelques maisons étrangères. Le ministre des affaires me fit la réponse qui suit, et que je reçus sous la date du 16 de décembre dernier.

" Etats-Unis mexicains—Palais national de Mexico, 9 novembre 1830.—Première secrétairerie d'Etat. Département de l'extérieur, section 1ère. Son excellence le vice-président a pris connaissance de votre lettre particulière (No. 95) du 10 septembre dernier, dans laquelle vous rendez compte du mécontentement qu'a manifesté le commerce de votre ville, de la mesure qui fixe les termes de paiement des droits sur les marchandises qui s'introduisent au Mexique, ainsi que des causes auxquelles ils ont attribué cette résolution, savoir l'influence exercée sur le gouvernement par quelques maisons étrangères établies dans cette capitale; et il me charge de vous répondre, afin que vous puissiez détromper l'opinion publique à ce sujet; que le gouvernement s'est vu forcé à prendre cette mesure, en raison des besoins pressants qu'il avait pour faire face à tous ses engagements, et plus particulièrement pour se procurer les moyens de soutenir la guerre que lui font les factieux du Sud; que jamais il n'a pu être [illegible] par les intrigues de quelques maisons étrangères, et que le gouvernement procède à [illegible] actes avec une indépendance absolue, sans jamais avoir égard aux intérêts particuliers, ou étrangers, et ne prenant jamais pour règle de sa conduite que les lois.—Dieu et Liberté—*Alaman*—M. de &c."

Ce que je crois à propos de faire savoir au public, afin qu'il apprécie les motifs qui ont guidé le gouvernement mexicain dans l'adoption de cette mesure.

UN MEXICAIN.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

(*Nouvelles reçues par le* NILE.)

Le *Moniteur* contient une adresse de S. M. Louis-Philippe à la garde nationale, dans laquelle, après avoir manifesté les regrets que lui fait éprouver la retraite du général Lafayette, il annonce la nomination du lieutenant-général comte Lobau, pour lui succéder dans le commandement en chef de la garde nationale.

La nouvelle loi électorale a été adoptée par les chambres. Elle double le nombre des électeurs, qu'elle porte de 80 mille à 180 mille, et le réduit à 500 francs d'impôts directs le cens d'éligibilité. Cette loi est loin de satisfaire aux vœux de ceux qui comptaient que le nombre des électeurs serait porté à 400 mille.

PARIS, 30 janvier (1 h. ½.)

On dit que M. Laffitte, après les événemens aujourd'hui, se retirera du ministère et sera remplacé aux finances par M. Humann. Le maréchal Soult serait alors appelé à la présidence du conseil. (Cette nouvelle est contredite dans les journaux de Londres du 4.)

—Dans la nuit du 29 décembre, les ex-ministres ont été transférés du petit Luxembourg à Vincennes, pour être de là conduits dans la forteresse de Ham en Picardie, où ils doivent subir leur détention perpétuelle.

—La *Tribune* annonce qu'une association est formée entre les étudiants en droit et en médecine, et les élèves de l'école polytechnique: cette association, qui s'étendra en France et au dehors, a pour objet l'établissement de principes uniformes de concorde et de fraternité entre tous les peuples.

—Nous apprenons, dit l'*Avenir*, que le corps d'artillerie de la garde nationale doit être dissous par une ordonnance du roi, pour être réorganisé sur de nouvelles bases et réduit à deux batteries.

Séance de la Chambre des Députés, du 27 Déc.

Une grande quantité de membres assistaient à cette séance, sans doute en raison de l'intérêt extraordinaire excité par les évènemens récens. La chambre continuait la discussion du projet de loi sur la garde nationale, quand le général Lafayette entra dans la salle et fut accueilli par des applaudissemens extraordinaires. Plus de cent membres se levèrent pour aller lui donner la main. Le général s'approcha du président, et après avoir causé un instant avec lui, il s'adressa ainsi à la chambre:

"Chez une nation voisine, il est d'usage quand un citoyen se retire d'un emploi distingué, qu'il se présente devant ses concitoyens pour leur expliquer la cause de sa retraite, et je suis sûr que la chambre m'accordera la même faveur.

"J'ai toujours pensé que la place de Commandant en chef des Gardes Nationales de France était incompatible avec une monarchie constitutionnelle, excepté dans des circonstances de nécessité la plus absolue. Ce fut cette conviction qui me porta en 1790, quand 5 millions de gardes nationaux représentés à la fédération par 14,000 députés, voulurent [illegible] Commandant, à m'adresser à l'assemblée [illegible] pour la presser de rendre un décret en opposition à ce désir. Telle était encore mon opinion, quand le lieutenant-général du royaume, qui depuis est devenu notre Roi, désira que j'acceptasse cette nomination, et je sentis qu'il était de mon devoir de l'accepter, mais toujours dans l'intention de m'en démettre, aussitôt que je serais convaincu qu'il n'était plus nécessaire que je la gardasse, et plutôt si la paix n'était par troublée, et plus tard si la guerre avait lieu. L'opinion déclarée de la chambre a hâté l'époque, et par respect pour elle, je n'ai pas attendu que la loi fût soumise aux autres branches du pouvoir législatif. Ce n'est donc qu'une affaire de date; mais je serais au désespoir qu'on pût imaginer, et pas un de ceux qui m'ont connu pendant les cinquante quatre dernières années de ma vie, ne pourra penser, que ma conduite ait été dictée par aucun sentiment personnel. J'irai plus loin et je dirai, que cette opinion de la Chambre n'a fait que me fournir l'occasion. La haute autorité dont j'étais investi à donné de l'ombrage, comme vous avez dû le savoir, Messieurs; et cet ombrage s'est même fait ressentir dans quelques cercles diplomatiques.—La cause a cessé d'exister, et je n'ai maintenant d'autre honneur que celui d'être votre collègue. Un mot encore, Messieurs; je n'aurais pas donné ma démission, que le roi a acceptée avec cette bonté dont il m'avait déjà donné tant de preuves avant que la crise qui heureusement vient de se terminer, ne fût passée.—Maintenant mon amour de l'ordre public est satisfait, mais je ne puis pas en dire de même de mon amour de la liberté. Rappelons-nous le programme annoncé à l'hôtel de ville—un trône populaire appuyé sur des institutions républicaines. Il fut accepté, mais nous ne lui avons pas tous donné la même interprétation; il n'a pas toujours été entendu par les conseils du roi dans le même sens que je l'ai entendu, moi, qui suis plus impatient que d'autres de le voir réalisé; et quelle qu'ait pu être mon indépendance personnelle dans toutes les situations, je me sens en ce moment plus à l'aise, en discutant mes opinions avec vous. Au reste, il est des points sur lesquels nous serons toujours d'accord. Nous serons toujours unis contre nos ennemis tant au-dedans qu'au dehors. Je suis toujours d'avis que dans les mesures prises dans la révolution de juillet, non-seulement nous fîmes ce que nous crûmes être pour le mieux, mais encore nous fîmes tout ce qu'il était possible de faire. J'en suis d'autant plus convaincu depuis que j'ai eu occasion de connaître intimement l'homme que nous avons placé sur le trône. En dépouillant mon uniforme, je n'ai point changé ma devise: "Liberté, ordre public." En outre, que de moyens légaux n'avons-nous pas d'exprimer nos pensées et de faire connaître nos vœux. Pour nous, nous avons la tribune de cette chambre, et pour tous les citoyens il y a la presse qui a rendu tant de services; et puis il reste encore le mode paisible des pétitions.—Ayant ainsi cédé au désir de vous faire connaître mes sentimens, j'espère toujours conserver votre estime et votre amitié."

La congrégation se sert de ses organes naturels pour jeter le doute et la crainte dans les esprits; un de ses agens vient d'adresser aux prêtres de divers diocèses la circulaire suivante, dont un de nos correspondans garantit l'authenticité:

" Je vous donne avis que le prince Hohenloe invite tous les prêtres français à réciter tous les jours, pendant trois mois consécutifs, les litanies du saint nom de Jésus, *avec trois Pater et trois Ave*, pour détourner les grands maux qui pèsent et vont peser sur la France, et que Dieu lui avait fait voir en détail, sans lui permettre de les révéler; seulement, dit-il, ils ne seront pas longs, parce que Dieu fera éclater sa miséricorde sur la France."

Je le demande, ajoute notre correspondant, n'y a-t-il pas dans tout ceci manifestation bien claire d'intentions criminelles, de coupables espérances! Certes, le gouvernement est assez fort pour mépriser ces insinuations perfides, s'il marche avec l'opinion publique, mais il y a en France beaucoup d'esprits faibles dont elles entretiennent les craintes, et les craintes chimériques sont la cause du malaise général qui se fait sentir.

—Le colonel du 58e. régiment, se trouvant à Arles reçut une lettre anonyme, où il était menacé d'être assassiné s'il faisait jouer la *Marseillaise* et la *Parisienne*. Une revue eut lieu et la musique joua les airs nationaux. Mais le soir, le colonel en rentrant chez lui, fut accueilli en même tems par un coup de pistolet et un coup de fusil, qui heureusement ne l'atteignirent pas. Il paraît que les carlistes ont rétabli les cours secrètes et les tribunaux weymiques. C'est là le 29 juillet des jésuites. (*Journal du Havre.*)

—Le *Journal de Rouen* fait remarquer que trois-cents navires parmi lesquels on distingue, plus qu'à une autre époque, beaucoup de bricks et de trois-mats, ont remonté la Seine pour se rendre à Rouen. Il attribue, avec raison, cette affluence de navires, au retour des bâtimens qui, affrêtés d'abord pour l'expédition d'Alger, sont revenus dans l'Océan après avoir chargé à Marseille des marchandises pour les ports de l'Océan, afin d'utiliser leur voyage.

Une grande activité règne sur les quais de Rouen.

Nous pouvons aussi faire remarquer que rarement dans notre port, nous avons vu autant de navires en armement pour tous les points du globe. Un bâtiment, *le Bayonnais*, va partir au premier beau tems pour les mers de Chine, où probablement il sera le premier à faire flotter le pavillon tricolore. Plus de cinquante navires au long-cours, enfin, appareilleront du Havre peut-être en moins de quinze jours.

Ces expéditions, parmi lesquelles on en citerait fort peu qui fussent assurées pour le risque de guerre, prouvent quelle est la confiance qu'inspire aux armateurs l'état pacifique dans lequel la modération de notre gouvernement doit maintenir la France.

C'est par des conjectures que l'on cherche à expliquer la baisse des fonds publics et les alarmes du commerce intérieur: c'est par des faits que nous démontrons la confiance qu'éprouve le commerce maritime.

Le *Courrier des Pays-Bas* du 16 nov, contient quelques détails sur la mort du comte Frédéric de Mérode. Un imprudent visiteur lui rendit compte il y a quelques jours d'un article inséré dans le *Courrier des Pays-Bas*, où on le proposait pour chef futur de la Belgique. Il répondit: " J'ai combattu pour la liberté, on veut ternir ma conduite, en me prêtant des idées ambitieuses que je n'ai jamais eues; j'exige qu'on réponde à cet article." Le lendemain sa tête s'égara et son délire persista jusqu'au jeudi matin. Quelques heures avant sa mort, sentant sa fin prochaine, il fit à ses amis ses adieux et ses remerciemens, puis s'éteignit dans leurs bras.

ANGLETERRE.

LONDRES, 4 janvier.

Il paraît que quelques changemens ont eu lieu dans le ministère français; mais le manque de régularité dans nos liasses nous empêche d'en préciser la nature.

—Le *Times* d'aujourd'hui, en commentant la nouvelle loi électorale française, dit: La France aura maintenant 200 mille électeurs, et environ 24 mille citoyens aptes à siéger dans la chambre des représentans.

POLOGNE.

VARSOVIE, 20 décembre.

Le 18 et le 19, un grand nombre de citoyens se sont rendus volontairement aux retranchemens; des officiers civils, des citoyens, les élèves de l'école Rubbique et même des ecclésiastiques travaillaient en s'encourageant les uns les autres; avec un zèle semblable les travaux seront bientôt achevés. Hier, une montre et quelques centaines de florins ont été trouvés en fouillant la terre; ces objets ont été déposés de suite entre les mains des autorités.

Une petite fille, de l'âge de 13 ans, a déposé dans une banque une somme de 1000 florins, pour venir au secours de son pays. Le dictateur a envoyé à la même banque, pour le même usage, ses bijoux et une tabatière d'un grand prix. Le comte Wladislaus Ostrowski a donné en argent comptant, [illegible], 200 mille florins; le comte Pats 100 mille florins et le prince Czartoryski 50 mille. Un simple citoyen, Leo Malachowski, a envoyé au gouvernement 100 mille florins.

Le colonel Bieniatski, commandant de la garde nationale du district de Kalisch, recommande et enjoint à l'autorité militaire de maintenir la plus stricte discipline. Comme tous les citoyens qui doivent servir sont déjà enrôlés dans le bataillon de volontaires, ou dans les gardes de ville et de villages, personne autre n'aura le droit de porter des armes; et si quelqu'un transgresse cet ordre, il sera arrêté et puni sévèrement. Tous ceux qui, dans le premier moment de confusion, se sont emparés de propriétés qui ne leur appartenaient pas, seront poursuivis et obligés de les rendre aux propriétaires.

—La diète a ouverte sa session le 18 décembre; le prince Czartoryski, a été nommé président du sénat, et le comte Wladislaus Ostrowski maréchal de la diète. Le général Chlopicki s'étant demis des fonctions de Dictateur, a été réélu et on lui a conféré le droit de choisir un sénat. Le gouvernement provisoire a été dissous, et remplacé par un sénat national.

—L'empereur de Russie marche à la tête de ses troupes, pour punir ce qu'il appelle la rebellion de la Pologne. Mais le zèle et le patriotisme des habitants de ce pays suppléeront à ce qu'il leur manque de forces; l'hiver, d'ailleurs, les secoure puissamment, et au printemps ils pourront avoir sur pied une armée considérable pour résister à l'envahisseur.

RUSSIE.

Une lettre de Berlin du 27 novembre, contredit le bruit qui avait couru que le roi de Prusse était décidé à donner une constitution à son peuple. S. M. s'est bornée à convoquer les états-provinciaux, desquels seront tirés les membres qui doivent former les états-généraux.

—Voici un extrait d'une lettre de Kœnisberg du 8 décembre: —"Vous pouvez contredire tous les rapports de prétendues commotions qui ont eu lieu ici; il n'y a pas le moindre danger qu'un tel événement arrive: nous ne craignons même pas qu'il y ait une guerre avec la Pologne."

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Talma, Dennis, New-York, Wilbor & Hazard.
Navire Hanover, Taylor, Liverpool, Barstow & Adams.
Navire Pensylvania, Berry, Philadelphie, Capitaine.
Navire Morgiana, Feathers, Liverpool, Tayleur, Grimshaw & Sloane.
Brick Elvira Grace, Boston, W G Hewes,
Brick Gen. Van Scholten, Reed, St. Thomas, J G Stevenson.
Brick Nerous, Baxter, New-York, L H Gale.
Goël. Isabella, Commager, Mobile, Capitaine.
Goël. Anice, Reed, Rio Grande, M F Cougot.
Goël. Topaz, Rider, Providence, Cockayne, Watts & Co.
Goël. Vénus, Choate; Rio Grande, M F Cougot.

PARTIS HIER SOIR.

Bateau de remorque Livingston, pour la passe S. O. avec le navire Pensylvania et les bricks Elvira et Van-Schalton.

Bateau de remorque Pilot, pour la passe S.O. avec le navire Talma et la goëlette Vénus.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Pilot, Stark, de la passe du S. O., ayant conduit en mer le navire Olympia et le brick Sunbury—il a amené au port le navire Robert Edwards et le brick Nelson Village. Laissé à la barre du S. O. un navire inconnu et le brick anglais Rival; rien de nouveau en rivière.

Bateau de remorque Livingston, des Passes, ayant mis en mer les goëlettes Zampoalteca Sarah, Cristina et May Flower—il a amené au port les bricks J. Q. Adams et Primera de Mahon, et la goëlette Pearl. Le navire Dolos était échoué en dedans de la barre.

Brick Robert Edward, Wheaton, de New-York, à L H Gale.

Brick Neilson Village, Kaid, de Belfast.

Goël. Primera de Mahon, Vincent, de la Havane.

Goël. Pearl, Litterton, de la Havane.

Bateau-à-vapeur Hunteville, Bradford, de Florence (Alabama) avec environ 1400 balles de coton à divers consignataires, dont les noms se trouvent dans la partie anglaise.)

Bateau à vapeur Talma, Impson, de Yazoo, avec du coton.

MEMORANDA.

En charge à Liverpool pour ce port, avant le 5 janvier—navires Tallahassee; Citizen; Washington, Parsons; Balfour, Bee; et Mexico, Smith.

A New-York, brick Sardius, Daggett, devant partir le 12 février; navire paquebot Illinois, Waterman, le 15; brick Jones, sous peu.

Expédié à New-York le 8, navire Iddo. Forrest.

Expédié à Boston, le 2, navire Logan, Atkins; le 4, le Congress, Dixey.

Arrivé de ce port à New-York: goël. Lala, Knight, en 22j.; le 9, navire paquebot Azalia; à Boston le 2, navire Spear, Hewes; le 4, brick Dorchester, Freeman.

Arrivés à Liverpool de ce port, le 17 décembre, le Mexico, Smith; le 21, le Blucher, Smalwood; le 28, le Wm. Gray, Boylan; le Shepherdess, Cook; le Cashmere, Whitney; et le Goleonda, Wills.

Le brick Splendid, parti de ce port pour N. York, avec un chargement de sucre &c. s'est échoué le 7 février, mais n'avait pas fait d'eau.

Le brick George, Lord, parti de ce port pour la Providence, est entré en détresse à Newport, avec perte de son petit canot, et quelques voiles déchirées.

Un journal de Baltimore du 5 février, dit qu'une lettre d'Annapolis, du mardi précédent, annonce que les navires Alexander, cap. Barclay, et Peruvian, et le navire Gen. Williams, de New-York, 4 bricks et 5 goëlettes louvoyaient sur la côte. Un de ces bricks est le South-Carolina, de la Nouvelle-Orléans.

☞ Le brick MOSCOW, capitaine Fules, de Boston, est en déchargement en face de la rue Conti. Les consignataires sont priés de venir y recevoir leurs marchandises. 23 fev.

Charles Denis,
DISTILLATEUR LIQUERISTE,

NOUVELLEMENT arrivé en cette ville, a l'honneur de prévenir le public en général, qu'il a ouvert, rue St. Pierre, No. 123, entre Bourbon et Dauphine, un magasin où l'on trouvera toutes espèces de liqueurs fines et sirops des meilleures qualités, qu'il vendra en gros et au détail. Il espère d'après le zèle et les soins qu'il mettra à remplir les commandes qui lui seront faites, mériter la bienveillance du public.
24 fév–1m

VENTE A L'AMIABLE.

ANTOINE GENERAL offre à vendre son Etablissement, dans lequel se trouvent un Café, un Restaurant et des Billards, il est situé rue Dumaine, No. 21, entre les rues de la Levée et Condé. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux, au propriétaire. 24 février—6

VENTA.

ANTOINE GENERAL ofrece vender un Establecimiento de Café, Billar y Fonda, situado en la calle Dumaine, No. 21, entre la de Levé y Condé.

Los que quieran imponerse de las condiciones podrán dirigirse en el establecimiento, á su propietario. 24 de febrero

DEMANDE D'EMPLOI.—Une personne qui peut donner sur son compte de bonnes recommandations, désirerait s'employer comme cuisinier, dans une hôtel ou à bord d'un bateau-à-vapeur.

DOYLE & BROWN,
24 février. No. 31, rue Conti

AVIS.—Le certificat de vingt-six coupons d'Actions dans la Compagnie du Chemin-à-coulisse de Pontchartrain, appartenant au soussigné, ayant été perdu, demande sera faite pour un renouvellement, dans six jours de cette date.
16 février—10 B. SHAUMBURGH.

Théâtre d'Orléans.

BÉNÉFICE DE HERR-CLINE,
ET SA DERNIÈRE REPRÉSENTATION.
VENDREDI, 25 FÉVRIER 1831.

A cause de la longueur du tems qu'il faut pour fixer la corde, et afin que les spectateurs n'aient à souffrir d'aucun délai inutile.

HERR-CLINE

Commencera par faire sa GRANDE ASCENSION sur la Corde Tendue, en conduisant une

Brouette,

Depuis le plancher de la scène jusqu'au dernier rang de loges. Cette ascension sera suivie de la 2de. représentation de

NAPOLEON A BERLIN,
Ou la Redingote Grise,

Comédie historique mêlée de couplets, en un acte.

Après quoi, HERR-CLINE, aura l'honneur de paraître sur la corde tendue, et afin de varier autant que possible la représentation de cette soirée, il commencera par exécuter le ballet d'action du

Retour d'un Marin.

Immédiatement après il reparaîtra et dansera la SABOTIERE: à la suite de cette danse, il exécutera une singulière Métamorphose et une variété de tours extraordinaires qui n'ont jamais été vus à la Nelle.-Orléans.

ANDRÉ CLINE aura l'honneur d'exécuter des tours de force étonnants, suivis d'exercices gymnastiques, extraordinaires, dans lesquels il déploira une grande force musculaire en levant des roues de voiture, des poutres, &c.; et soutenant ces objets en l'air, à bras tendu, et dans d'autres positions presque incroyables.

Le spectacle sera terminé par

LE PETIT MATELOT
OU LE MARIAGE IMPROMPTU

Opéra en un acte, de Pigault Lebrun, musique de Gaveaux.

TIRAGE DE LA
LOTERIE DE
L'EGLISE CATHOLIQUE
DE
BATON-ROUGE,
4ème. CLASSE, pour 1831.
26 16 19 3.

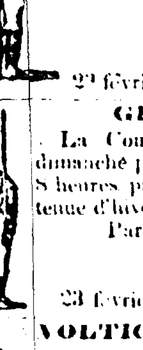

BATAILLON D'ARTILLERIE,
ATTENTION!

Le Bataillon prendra les armes dimanche, 27 du courant, à 9 heures du matin.—Petite guerre sur les bords du Canal Marigny.—Equipement complet, uniforme d'hiver.

Par ordre,
U. DUREL,
adjudant-major.
23 février

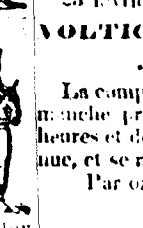

GRENADIERS,

La Compagnie prendra les armes dimanche prochain, 27 du courant, à 8 heures précises du matin, en grande tenue d'hiver; équipement complet.

Par ordre,
Js. LUCAS,
sergent-major.
23 février

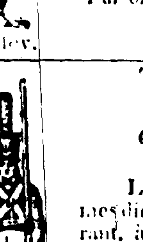

VOLTIGEURS D'ORLEANS
ATTENTION!

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 27 du courant, à 8 heures et demie du matin, en grande tenue, et se rendra au lieu ordinaire.

Par ordre du capitaine.
CHAPUS,
23 fév. Sergent-maj.

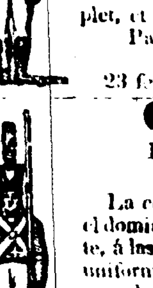

TIRAILLEURS
LOUISIANAIS,
GARDE-A-VOUS!

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 27 du courant, à 8 heures précises du matin, en tenue d'hiver, équipement complet, et pompon.

Par ordre du capitaine,
CHARLES BUSSI,
23 fév. Sergt.-major.

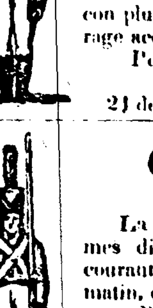

Cazadores
DE ORLEANS:

La compañia tomará las armas el domingo procsimo 27 del corriente, á las 8 en punto de la mañana, uniforme de invierno, y morrion con plumero; se reunirá en el parage acostumbrado.

Por órden del capitan,
RAFAEL PEREZ,
24 de feb. Sergto. 1°.

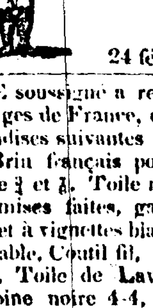

Chasseurs,

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 27 du courant, à 8 heures précises du matin, en grande tenue, et se réunira au lieu ordinaire.

Par ordre
du capitaine,
L. LAMOTHE,
24 fév. Sergt.-major.

LE soussigné a reçu par les derniers arrivages de France, et offre à vendre les Marchandises suivantes:

Brin français pour moustiquaire, blanc et jaune ¾ et ⅞. Toile mi-Hollande pour chemises. Chemises faites, garnies et unies, Mouchoirs cholet à vignettes blanches et de couleur. Linge de table, Coutil fil, blanc et écru, pour pantalons, Toile de Laval jaspée, de couleur, dito; Alepine noire 4-4, Guingham broché et uni, Chapeaux de paille, dito Sparterie imprimée, dito Bristol noir, Tissus paille et Gaze assortis pour chapeaux, Vin de Champagne blanc et rosé, grand-mousseux, Kirch et Marasquin.

Nota. Un grand assortiment de papiers de Teinture, dito dito de Verrerie et Porcelaine, Pendule au dernier goût.

T. MAROT,
23 février—3 rue Royale No. 133

MAQUEREAUX, Morue et Harengs.—300 barils maquereaux, 50 demi do. dito, 200 caisses morue, 200 do. harengs, en débarquement du brick Gem, en face de la Douane, et à vendre par
23 fév A. GURNEY, 62, rue Gravier

154 SACS Café fin vert de la Havane, reçus par le brick Catherine, à vendre par
23 fév J. W ZACHARIE & CO.

AVIS.—Les créanciers de feue Nicole Lefeuvre, veuve Dupiton, sont invités à présenter leurs créances et les titres sur lesquels elles sont fondées, à A. W. PICHOT, avocat de René Bellevue, curateur de la succession, à son bureau rue de Chartres, No. 145, dans le délai de dix jours. 23 février—3

JEAN GUADIZ a l'honneur de prévenir respectueusement le public qu'il vient de transporter sa Boutique de BARBIER de la rue Royale à la rue de Chartres, vis-à-vis la Bourse. Il espère, par ses soins et son assiduité, mériter la confiance et l'encouragement du public.

Pour ce qui concerne la partie de CHIRURGIEN-DENTAIRE, il prévient les dames et messieurs qui désireraient l'employer, qu'il continue toujours à se tenir, à cet effet, dans la maison No. 301, rue Royale, près la rue St. Philippe.
22 février—1m

POUR LA HAVANE,
La goëlette WHALE, capitaine Wolf, partira dans tout le courant de cette semaine. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, en face des Magasins Bleus, ou à THAYER, HURD & Co.
23 février—4 No. 29, rue des Magasins

POUR BOSTON.—(*Un paquebot.*)
La belle barque PALLAS, capitaine Kelley, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis le no. 80, ou à
23 fév. *STETSON & AVERY.*

POUR BOSTON OU PHILADELPHIE.
Le beau brick fin voilier, A.1, GEM, partira sous peu pour un de ces deux ports. Pour frêt, s'adresser au capitaine, à bord, en face de la rue de la Douane, ou à
23 fév A. GURNEY, 62 rue Gravier

A FRETER,
Le brick JOSEPH SPRAGUE, capitaine Hanks, peut recevoir environ 275 boucauts de sucre ou 1400 barils de farine.
S'adresser à Wm. G. HEWES,
23 fév rue du Camp

A FRETER,
Le brick A 1, CHALCEDONY, capitaine King, pouvant porter environ 450 boucauts de sucre. S'adresser à
Wm. G. HEWES,
22 fév No. 9, rue du Camp

A FRETER.—Le beau brick MOSCOW, capit. Fales, du port d'environ 400 boucauts de sucre, sera, sous peu de jours, prêt à charger. S'adresser à bord, ou à
22 fév STETSON & AVERY.

On demande un bâtiment pour l'Europe. S'adresser à
21 fév. THEO. NICOLET & Co.

POUR ST. YAGO DE CUBA.
Le brick fin voilier AJAX, capitaine F. Budd, ayant les trois-quarts de sa cargaison engagés et allant à bord, fera voile pour le dit port sous peu de jours. Pour frêt de 300 barils ou passage, s'adresser à bord ou à
J. PRATS,
17 février—5 No. 52, rue Ste. Anne

POUR PORT-AU-PRINCE,
Le brick fin voilier BILLOW, cap. Sampson, du port de 180 tonneaux. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord en face de la rue St. Louis ou à
BEDFORD & SUMNER,
53, rue Bienville, entre les rues de Chartres
16 février—2 et Royale.

POUR LIVERPOOL,
Le beau brick THOMAS, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Currie. Pour frêt ou passage, s'adresser à
16 février THEOD. NICOLET & co.

A FRETER,
Le brick doublé en cuivre, (A 1) NAVARINO, capit. Weeks, pouvant porter environ 450 boucauts sucre. S'adresser à Wm. G. HEWES,
15 février No. 9, rue du Camp

POUR PHILADELPHIE,
Le navire paquebot EDWARD BONNAFFE, capitaine Vandyke, doublé et chevillé en cuivre, est maintenant en déchargement et peut recevoir une cargaison sous peu de jours. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à S. C. BELL,
13 février No. 66, rue du Canal

A FRETER,
Un superbe brick du port de 150 tonneaux, doublé en cuivre et pouvant recevoir un chargement dans quelques jours. S'adresser à STETSON & AVERY,
12 fév No. 27, rue du Camp

ON DEMANDE un bon bâtiment pouvant porter de 400 à 425 bts. de sucre et mélasse, pour un port du nord. S'adresser à (11 fév) THEOD. NICOLET & Co.

A FRETER,
Le brick (A 1) ELVIRA, capitaine Joseph Grace, du port de 900 balles coton. S'adresser à
9 février Wm. G. HEWES, rue du Camp

POUR NORFOLK ET RICHMOND.
(*Passage seulement*)—Le beau brick fin voilier BOURNE, capitaine Burtall, maintenant à la côte, sera ici dans peu de jours, et sera expédié sur le champ. Pour passage, ce bâtiment ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou bien à
8 fév J. W. ZACHARIE & Co.

A LOUER OU FRETER.
Le joli brick fin voilier DELAWARE, capitaine Wilson, de 130 tonx.; charge 160 boucauts. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis les magasins bleus, ou à [4 f.] *J. W. ZACHARIE & Co.*

A FRETER.
La goëlette fine voilière SARAH, capit. Stevenson, est prête à prendre charge. Pour les conditions, s'adresser à
4 fév. *J. W. ZACHARIE et Co.*

POUR CHARLESTON.
Le superbe brick ALFRED, capit. South, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Conti, ou à
4 fév *STETSON et AVERY.*

A LOUER OU FRETER.
La jolie goëlette PARAMOUNT, cap. Lobey, du port d'environ 80 bts. de sucre; elle sera prête à prendre du chargement dans trois ou 4 jours. Pour les conditions, s'adresser à,
3 fév. *LINCOLN & GREEN.*

POUR BOSTON (paquet régulier.)
Le superbe brick fin voilier WILLIAM, capitaine Collins, ayant la plus grande partie de sa cargaison prête à aller à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
29 jan. *STETSON et AVERY.*

LETTRES DE CHANGE sur Boston, à vendre *STETSON & AVERY,*
7 jan. Rue du Camp No. 27

CHECKS à vue, sur la Banque des *Farmers & Mechanics* de Philadelphie, et sur Nashville (Tennessee) à vendre par
YEATMAN, WOODS & Co.
4 janvier—4m rue du Canal

LETTRES de Change sur New-York & Boston, à vendre par
31 déc Wm. G. HEWES.

DES LETTRES de Change sur New-York, payables à vue, ou à trente et soixante jours, à vendre au No. 30, rue de la Levée.
1er. janvier THOMSON & GRANT

TRAITES sur Boston, New-York, Philadelphie et Paris, à vendre par
[29 déc.] H. PERRET & CHARBONNET

TRAITES sur Paris, Boston, New-York et Philadelphie, à vendre par
déc. H. PERRET & CHARBONNET.

CHEVAL EPAVE.

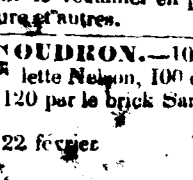

IL a été conduit à l'écurie publique de G. B. Fauchet, rue Royale, No. 176, un *CHEVAL* américain; âgé de dix ans, d'un gris pommelé, ferré des quatre pieds, sans marque. Le propriétaire est prié de venir le réclamer en payant les frais de nourriture et autres. 23 fév—3

GOUDRON.—100 barils reçus par la goëlette Nelson, 100 dito par la goëlette Abigail et 120 par le brick Samaritan. A vendre par
Wm. G. HEWES,
22 février No. 9, rue du Camp

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.
VENDREDI, 25 du courant, il sera vendu au magasin d'encan, à 11 heures, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra:
25 pièces coton à chemise, 4-4, importés et avariés à bord du brick Gold Hunter, cap. Curtis, venant de New-York.—Aussi, 10 boucauts de sucre. 24 fv.

PAR T. MOSSY.
SAMEDI 26 du courant, il sera vendu à la bourse Hewlett, à midi précis, une mulâtresse nommée MARIE, âgée d'environ 20 ans, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse; JULIENNE mulâtresse, âgée de 24 ans environ, bonne domestique de maison, blanchisseuse et repasseuse; un mulâtre nommé GEORGE, âgé de 20 ans, bon sujet, domestique de maison. Ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi. Payable à 6 et 12 mois de terme, en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 22 fév.

PAR T. MOSSY.
SAMEDI 26 du courant, il sera vendu, à midi au café de Hewlett.
Une négresse créole, nommée Marie-Reine, âgée de 21 ans, bonne cuisinière et domestique de maison, garantie de tous vices, défauts et maladies prévus par la loi.
Une négresse nommée Charlotte, âgée de 20 ans, créole, sachant tout faire dans une maison, garantie des vices et maladies prévus par la loi, n'ayant été maronne en ville qu'une seule fois.
Payables à 12 mois de terme, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
21 février

PAR T. MOSSY.
IL sera vendu, lundi 28 Février prochain à midi, à la bourse Hewlett, 40 TERRAINS situés au faubourg Franklin. Composant les îlets No. 8, 9, 11 et 12, faisant face au chemin du *Rail Road*. L'îlet No. 10 ayant été vendu à la dite compagnie. Le plan sera exposé à la bourse avant le jour de la vente. Conditions: Payable un cinquième comptant, le surplus, à 1, 2, 3, et 4 ans de terme en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement: à la charge par les acquéreurs de se faire mettre en possession par le voyer. Les actes de vente seront passés à leur frais, pardevant M. Janin, notaire public. 28 jan.

Robert Evans & Co. *contre* John Longmire.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Bermudez, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le samedi 5 mars, à 4 heures, au Principal, une quantité de cigarres et de tabac, saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
24 février marshal

B. Campanel *vs.* E. Hugon, le même *vs.* le même.
EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, Vendredi 25 mars prochain, à la bourse, à midi, un certain Lot de Terre situé dans la rue St. Philippe, mesurant 60 pieds de face sur 130 de profondeur, et désigné par le no. 4, dans l'encoignure no. 62, faubourg Tremé, saisi dans l'affaire ci-dessus.
23 fév. L. DAUNOY, marshal.

Exhibition Nouvelle.

☞ AVIS.—Les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans sont respectueusement informés que cette semaine sera l'avant-dernière de l'exhibition du Serpent ANACONDA, &c.

JAMES T. GOPS, de la Tour de Londres, arrivé dernièrement de New-York, informe respectueusement le public qu'il vient d'ouvrir à l'encoignure des rues Conti et de la Levée un établissement dans lequel se trouvent réunies les curiosités les plus rares et les plus merveilleuses; il espère mériter les encouragemens d'un public éclairé et libéral, en offrant à son inspection une foule d'objets d'histoire naturelle, parmi lesquels se trouvent un Anaconda, ou serpent des montagnes de Ceylon, d'une grandeur extraordinaire; le Boa Constrictor, ou serpent étrangleur de Java; Le serpent indompté, du Bangal; deux serpens extraordinaires de Chandernagor, l'hipabieco ou serpent à tête dorée de Siam, et le serpent destructeur; quatre Ichneumon d'Egypte, et des Caméléons du même pays.

Les heures d'exhibition sont de 10 heures du matin à 9 heures du soir. Prix d'entrée, 50 cents. L'entrée est par la rue Conti.

N. B. Pour plus amples informations, voyez les affiches. 8 fév—1m.

Nouveau Magasin
DE LINGERIE ET NOUVEAUTÉS.
Rue de Chartres, No. 152, entre celles Toulouse et St Louis.

MMES. DUMAS & CIE. ont l'honneur d'annoncer au public et particulièrement aux Dames que, nouvellement arrivées de Paris, par le navire Isaac Hicks, elles apportent avec elles un fort joli assortiment d'objets nouveaux et très fins. Broderies de Nancy et de Paris sur tulles bobins, mousselines, et batistes, mouchoirs de baptiste depuis $4 jusqu'à $25, chemisettes, fichus-collerettes de tous genres, ceintures, nœux de velours brodés et autres: de satin, de rubans, de crêpe; fleurs, écharpes brodées en velours, gants de dames &c. &c. faux cols pour homme, lorgnettes jumelles, bindicles, lorgnons, face-à-mains, et plusieurs autres objets assortissants.

Indépendamment du dit assortiment qu'elles s'efforceront de maintenir dans les genres les plus nouveaux, elles offrent de même leur service pour toutes sortes d'ouvrages de lingeries, ainsi que pour robes, corsets, toilettes de bals et de ville, bonnets, collerettes &c.; elles entreprendront les trousseaux de noces, baptêmes et autres. Les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance, y trouveront le zèle et les soins que commande un vif désir de leur plaire. 19 fév.–15

NUEBO ALMASEN
DE ROPAS HECHAS Y VARIEDADES.
En la calle de Chartres No. 152, entre las de Toulouse y Sn. Luis.

LAS Sras. DUMAS y compañia tienen el honor de anunciar al público y particularmente á las Señoras de esta ciudad, que como recien llegadas de Paris en la fragata Isaac Hicks, traen con sigo un elegantisimo surtido de objetos nuebos y de calidad muy fina. Bordados de Nancy y de Paris sobre tules, bobines, morsclinas y olan batista, pañuelos de olan de á $4 hasta $25, camisillas, pañoletas gorgueras, de todas clases, cinturones, lasos de terciopela bordados y otros, de raso, de sintas, de burato, flores, bordados en terciopelo, guantes de damas &a. cuellos de camisa para hombres, anteojos dobles y de otras varias clases, y tambien porcion de otros objetos surtidos.

Ademas de lo dicho que se esforzarán en mantener en el estilo mas moderno ofrecen igualmente sus servicios para la hechura de todas clases de vestidos corsesstrajes de bailes y de ciudad gorras, gorgueras &a. Emprenderán tambien los regalos que se estilan en los bautismos y otros casos.

Las personas que quieran honrarlas de su confianza seran servidas con el zelo que exije un vivo deseo de complacer. 19 de feb.

LES soussignés viennent de contracter une société à l'effet de faire généralement les courtage par commission et les affaires de Bourse. Ils tiennent également un registre ouvert pour tout ceux qui peuvent demander toute espèce d'emploi, et pour ceux qui désirent en donner. En outre, ils se chargeront de faire avec ponctualité des achats et ventes de propriété quelconques. Leurs prix, dans toutes les occasions, seront modérés.
DOYLE & BROWN,
19 fév.—6m. Rue Conti, No. 31.

F[illegible].—41 balles en débarquement du navire Albree, et à vendre par
STETSON & AVERY.